



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES THÉRAPEUTES CONJUGAUX DU QUÉBEC
TENUE LE 27 SEPTEMBRE 2024

Rémunération des administratrices et administrateurs élu.e.s

RÉSOLUTION 2425-CA-048

CONSIDÉRANT que la Politique de rémunération des administratrices et administrateurs élus du Conseil d'administration actuellement en vigueur a été adoptée par le Conseil d'administration le 29 septembre 2023 (résolution 2324-CA-054A) et approuvée par les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale le 15 novembre 2023 (résolution 2324-AGA-03);

CONSIDÉRANT que la rémunération proposée est la même que celle des deux dernières années;

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale annuelle des membres doit approuver la rémunération des administratrices et administrateurs élus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et des ressources humaines lors d'une réunion, le 13 septembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'audit, des finances, des technologies de l'information et de la gestion des risques lors d'une réunion, le 11 septembre 2024;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- **DE FIXER** la rémunération des administratrices et administrateurs élus pour l'exercice 2025-2026 comme suit :

Réunion	Moins d'une heure (incluant résolutions par courriel)	1 à 3,5 heures	3,5 heures et plus
Jeton	110\$	190\$	375\$

- **DE RECOMMANDER** aux membres de l'Ordre lors de l'Assemblée générale annuelle d'approuver la rémunération des administratrices et administrateurs élus pour l'exercice 2025-2026, telle que détaillée à la présente résolution, conformément à l'article 104 du Code des professions.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME,

Fait à Montréal, ce 30^e jour du mois de septembre 2024

France Pedneault, avocate
Directrice générale de l'Ordre et Secrétaire du Conseil d'administration
Ordre des travailleurs sociaux et des
thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec